

REFERENTIEL - Répartition des motifs d'absence par écran GRH

ECRAN GRH	Code référence RH	Groupe d'absence	Groupe d'absence	Code absence	Motif d'absence	Gestion GRH	Validation RH	Gestion GDA	Statut	Signe de calcul	Unité de mesure	Remarque		
Accident/Maladie/Maternité	MOTIFABS	ACMA	Accident - maladie	ANP	Accident non professionnel	Gestionnaire RH Validation GDA Suppression GRH	O	Gestionnaire d'absence GDA	Actif	+	Jours			
				AP	Accident professionnel		O		Actif	+	Jours			
				MALAD	Maladie		Avec certificat		O dès le 3ème jour	Actif	+	Jours		
				MALAD	Maladie		Sans certificat		-	Actif	+	Jours		
		AMAT	Absences maternité	MAMAT	Maladie avant maternité	Sans certificat	-		N	Actif	+	Jours		
				MAMAT	Maladie avant maternité	Avec certificat	Gestionnaire RH Validation GDA Suppression GRH		O dès le 3ème jour	Actif	+	Jours		
				MATER	Maternité		O		Actif	+	Jours	PAT : B 5 05.01 art.34		
Autres absences/congés SANS taux réduction salaire	MOTIFABS	APROF	Absences professionnelles	FORM	Formation	-	N	Collaborateur-trice	Actif	+	Jours	Justificatif obligatoire signé par le-la responsable hiérarchique		
		ACRSR	Divers absences / congés (sans réduction salaire)	CSY	Congés syndicaux - max. 5 jours ouvrables par année	-	N	Collaborateur-trice	Actif	+	Jours	PAT : B 5 05.01 art.35 / PENS : Rglmt personnel Unige art.41		
				CNV	Convocations officielles	-	N		Actif	+	Jours	MIOPE N° 03.02.06		
				SM	Service militaire, protection civile, jeunesse & sport	-	N		Actif	+	Jours	PAT : B 5 05.01 art.41 / PENS : Rglmt personnel Unige art.188		
				ASPEC	Congés spéciaux PAT : B 5 05.01 art.33 al. 1 lettres a) à n)1°	DC1	Décès conjoint-e/partenaire enregistré-e, père, mère ou enfant	-	N	Collaborateur-trice	Actif	+	Jours	
						DC5	Décès frère/soeur, beau-frère/soeur, gendre/belle-fille	-	N		Actif	+	Jours	
						DC6	Décès d'un proche sans lien de parenté	-	N		Actif	+	Jours	Pour se rendre aux obsèques. Référence sur le MIOPE : http://ge.ch/dfmiope/030111-enregistrement-des-absences.
						DC2	Décès grand-père, grand-mère, petit-fils/fille	-	N		Actif	+	Jours	
						DC4	Décès oncle/neveu collab. ; gd-parents/petit enfant conjoint-e/part.enr.	-	N		Actif	+	Jours	
						DC3	Décès beau-père, belle-mère ou enfant du conjoint-e/partenaire enregistré-e	-	N		Actif	+	Jours	
						DEM	Déménagement - 2 jours (une seule fois par an)	-	N		Actif	+	Jours	
						MPC	Maladie grave d'un proche sans réduction salaire (ménage commun)	-	N		Actif	+	Jours	15 jours/an avec certificat médical dès le 1er jour (sauf enfants jusqu'à 10 ans)
						MAR	Mariage ou partenariat enregistré du collaborateur-trice	-	N		Actif	+	Jours	
						MAE	Mariage ou partenariat enregistré d'un enfant ou enfant du conjoint-e/partenaire enregistré-e - 1 jour	-	N		Actif	+	Jours	
				NAI	Naissance ou adoption d'un enfant (conjoint-e du bénéficiaire du congé)	-	N	Actif	+	Jours	A prendre durant l'année suivant la naissance/adoption Passage de 5 à 10 jours : date entrée en vigueur : 09.04.2009			
		QUARANTAINE	Confinement sanitaire en lien avec une quarantaine	-	N	Actif	+	Jours	Sur la décision du médecin cantonal 10 jours civils non fractionnés et sans prorata					
		HS	Heures supplémentaires	HSEFF	Heures supplémentaires effectuées	-	N	Collaborateur-trice	Actif	+	Heures			
				HSREC	Récupération heures supplémentaires	-	N		Actif	-	Heures	Guide des présences/absences		
				Gestionnaire absences GRH	HSCAL	HS - Compensation allaitement	-	-	Actif	-	Heures			
					HSOLD	Réduction/suppression du solde HS	-	-	Actif	-	Heures			
					HSMASJ	HS - Majoration	-	-	Actif	+	Heures	Directive "Droits et devoirs des membres du personnel en matière d'horaire de travail". Motif à saisir impérativement lors de l'année où les heures sont majorées (ex. pour les heures majorées en 2014 : 31.12.2014).		
					HSTRP	T - Transfert solde positif à une autre subdivision de gestion	-	-	Actif	-	Heures			
					HSTRN	T - Transfert solde négatif à une autre subdivision de gestion	-	-	Actif	+	Heures			
HSRP	T - Reprise solde positif d'une autre subdivision de gestion				-	-	Actif	+	Heures	Traitement manuel lors d'un changement de subdivision de gestion				
HSRN	T - Reprise solde négatif d'une autre subdivision de gestion				-	-	Actif	-	Heures					
HSRA	S - Solde reporté année précédente : augmentation				-	-	Actif	+	Heures	Traitement manuel permettant d'ajuster le solde reporté, y compris sur les dossiers inactifs				
HSRD	S - Solde reporté année précédente : diminution				-	-	Actif	-	Heures					
HSRSP	S - Report automatique solde annuel positif				-	-	Actif	+	Heures	Traitement automatique				
HSRSN	S - Report automatique solde annuel négatif				-	-	Actif	-	Heures					
VAC	Vacances				VACDR	Droit aux vacances (cette saisie permet l'ouverture des droits sur GDA)	-	-	Gestionnaire absences GRH	Actif	+	Heures		
		VSOLD	Droit aux vacances - Réduction/suppression du solde	-	-	Actif	-	Heures						
		VRED	Droit aux vacances - Réduction après 5 mois d'absence	-	-	Actif	-	Heures		Guide des présences/absences				
		VSUP	Droit aux vacances - Suppression après 1 an d'absence	-	-	Actif	-	Heures						
		VACPR	Vacances	-	N	Collaborateur-trice	Actif	-	Heures					
		Gestionnaire absences GRH	VTRP	T - Transfert solde positif à une autre subdivision de gestion	-	-	Actif	-	Heures					
			VTRN	T - Transfert solde négatif à une autre subdivision de gestion	-	-	Actif	+	Heures					
			VRPP	T - Reprise solde positif d'une autre subdivision de gestion	-	-	Actif	+	Heures	Traitement manuel lors d'un changement de subdivision de gestion				
			VRPN	T - Reprise solde négatif d'une autre subdivision de gestion	-	-	Actif	-	Heures					
			VMRA	S - Solde reporté de l'année précédente : augmentation	-	-	Actif	+	Heures	Traitement manuel permettant d'ajuster le solde reporté, y compris sur les dossiers inactifs				
			VMRD	S - Solde reporté de l'année précédente : diminution	-	-	Actif	-	Heures					
			VRASP	S - Report automatique solde annuel positif	-	-	Actif	+	Heures	Traitement automatique				
VRASN	S - Report automatique solde annuel négatif		-	-	Actif	-	Heures							
Autres absences/congés AVEC taux réduction salaire		C	Congé scientifique collaborateur-trice E/R - max. 36 mois	Division RH			Actif	+	Jours	Rpers art.42 al.6				
		D	Congé extraordinaire corps enseignant (sans traitement)				Actif	+	Jours	Rpers art. 43 max. 3 fois durant carrière avec intervalles de 4 ans au minimum				
		E	Congé sans traitement - max. 3 mois				Actif	+	Jours	B 5 05.01 art.36 Congés extraordinaires				
		G	Congé parental				Actif	+	Jours	B 5 05.01 art.34A / Rpers art. 40 - max. 24 mois - sans traitement				
		H	Congé paternité supplémentaire				Actif	+	Jours	B 5 05.01 art. 34B - max. 10 jours sans traitement				
		I	Interruption entre deux contrats				Actif	+	Jours					
		CSR	Congé scientifique rémunéré (MER/MA)				Actif	+	Jours	Rpers art. 42 al.7 - délai 6 ans avant nouvelle demande (max. 4 mois)				
		MPS	Maladie grave d'un proche avec réduction salaire (hors ménage)				Validation Division RH	O	Collaborateur-trice	Actif	+	Jours	B 5 05.01 art. 33 lettre n) point 2° / Rglmt personnel Unige art.38 lettre n) point 2° 10 jours/an avec retenue 1/4 du traitement	
		N	Congé sans traitement (PAT)					-	Actif	+	Jours	B 5 05.01 art.37 - max. 12 mois		
		S	Congé scientifique professeur-e				Division RH		-	Actif	+	Jours	Rpers art.42 al.1-4 Chaque période 6 ans possible 6 mois avec traitement ou 12 mois demi-traitement	